
Bourses étudiantes de mobilité EFELIA Côte d'Azur

EFELIA Côte d'Azur finance un programme de bourses d'études à mobilité en Intelligence Artificielle (IA). L'objectif est de favoriser la mobilité des étudiant·e·s en IA dans le but d'acquérir et/ou de développer des nouvelles compétences. Pour l'année universitaire 2024-2025, les étudiant·e·s ayant un projet d'acquisition de compétence en IA dans une formation ou un stage, des bourses pourront être attribuées pour un montant de 1 000 € maximum par personne et par an.

Critères d'éligibilité

Ces bourses sont ouvertes à tous·tes les étudiant·e·s voulant effectuer une mobilité lors de leur cursus universitaire (frais de déplacement et résidence), sans condition de nationalité, ni d'âge. Les droits d'inscription devront néanmoins être acquittés en amont de toute candidature.

Pour être éligibles, les candidat·e·s doivent être accepté·e·s et inscrit·e·s dans un programme de :

- **Licence 3** : éligible dans le cadre d'un stage de professionnalisation en IA afin d'acquérir et/ou de développer des nouvelles compétences. Les étudiant·e·s en alternance ne sont pas éligibles ;
- **Master 1 ou 2** : éligible dans le cadre d'une formation ou un stage en IA afin d'acquérir et/ou de développer des nouvelles compétences. Les étudiant·e·s en alternance ne sont pas éligibles ;
- **Niveau doctorat** : éligible dans le cadre d'une école d'été afin d'acquérir de nouvelles compétences, permettre de rencontrer et de collaborer avec des pairs, des expert·e·s, et des professionnel·le·s de leurs domaines.

Contexte du déplacement

Les étudiant·e·s se déplacent pour suivre une formation et réaliser un stage en IA ainsi que participer à une école d'été pour les doctorant·e·s, à l'exclusion des conférences.

Procédure de candidature

Les dossiers de candidatures (1 seul fichier format pdf) doivent être envoyés à : EFELIA.scolarite@univ-cotedazur.fr.

Dates de début et limite de réception de candidature

- 1^{re} vague : du 9 septembre 2024 au 15 octobre 2024 à midi (heure de Paris)
- 2^e vague : du 7 janvier au 15 février 2025 à midi (heure de Paris)
- 3^e et dernière vague : du 5 mai au 15 juin 2025 à midi (heure de Paris)

Constitution du dossier de candidature

- Curriculum Vitae
- Avis argumenté d'au moins 2 enseignant-e-s
- Résultats académiques détaillés incluant au minimum sa dernière année d'étude
- Lettre de motivation présentant le projet mené à l'étranger et le parcours de master choisi
- Preuve du projet de mobilité (convention de stage, contrat de formation, attestation d'inscription à une école d'été, etc.)
- Attestation de scolarité
- Copie du passeport ou de la carte d'identité
- Toute preuve attestant de difficulté financière (avis d'imposition, relevé de banque, attestation de bourse sur critères sociaux, etc.)
- Tout document complémentaire (facultatif) : lettres de recommandation, etc.

Processus de sélection

Les candidatures complètes et reçues avant la date limite de réception seront examinées par l'équipe projet EFELIA Côte d'Azur.

Après délibération, la bourse sera mise en place. L'obtention se fera sur des critères à la fois d'excellence académique de la candidature, de la qualité de projet et/ou de difficultés financières des candidat-e-s avérées.

La bourse d'un montant maximal de 1 000 € / personne / an pourra être retirée en cas de non-respect du règlement intérieur de l'établissement correspondant et/ou en cas de non-assiduité.

Nous attendons vos nombreuses candidatures.

Notes importantes

- En cas d'annulation de l'inscription, d'abandon de la formation ou d'absences répétées et injustifiées, le montant versé de la bourse devra être restitué.
- Cette bourse n'est pas cumulable avec d'autres bourses d'études : excellence IDEX, bourse EIFFEL, bourse DS4H wings.
- La bourse sera délivrée de la façon suivante : une 1^{ère} partie correspondant à la moitié de la bourse sera attribuée au début du 1^{er} semestre, une fois l'étudiant-e inscrit-e. La seconde partie sera versée au début du 2nd semestre, sous réserve d'une participation assidue de l'étudiant-e à la formation.
- La bourse d'étude sera accordée pour l'année en cours mais ne fera pas l'objet d'une reconduction automatique. L'étudiant-e devra en refaire la demande et restera soumis-e aux mêmes critères de mérite.

Pour toutes informations complémentaires

Contacteur : EFELIA.scolarite@univ-cotedazur.fr